

Council Member Inquiry Form
Demande de renseignement d'un membre du Conseil

Subject: Request for Information Concerning Heavy Construction Vehicle Traffic Safety in Residential Neighbourhoods

Objet : Demande de renseignements sur la sécurité dans les quartiers résidentiels lorsque des véhicules de construction lourds y circulent

Submitted at: City Council

Présenté au: Conseil municipal

From/Exp.:

Date: October 22, 2025

File/Dossier :

OCC-2025-19/CMO-2025-19

Councillor/Conseiller(e):

Date: le 22 octobre 2025

R. King

To/Destinataire:

Alain Gonthier, General Manager, Public Works Department / Directeur général,
Direction générale des travaux publics

Inquiry:

As older neighbourhoods undergo intensification and infrastructure renewal, residents are experiencing increased heavy construction vehicle traffic, including dump trucks, cement mixers, excavators, and equipment transporters operating on residential streets near schools, parks, and homes. The volume, size, and weight of these vehicles are generating significant concerns about traffic safety, particularly for vulnerable road users such as children, seniors, cyclists, and pedestrians.

With ongoing intensification and an increasing number of infrastructure projects, it is essential to understand how traffic safety is being managed in relation to heavy construction vehicles and where improvements can be made. More information will help identify gaps in the existing framework and ensure community safety remains paramount as development activity increases.

Can staff please provide information on the following:

1. Current Standards and Oversight

- Are the regulation and monitoring of heavy construction vehicle safety in residential areas a City responsibility, a provincial responsibility, or a shared jurisdiction, and, what specific measures are in place to ensure these vehicles operate safely near schools, parks, community facilities and on residential streets when multiple projects create concentrated heavy vehicle traffic in neighbourhoods?

2. Construction Site Safety Requirements

- Are mandatory safety protocols in place for construction companies to protect children, seniors, pedestrians, and cyclists from heavy construction vehicles at crosswalks, school zones, and on residential streets and intersections, and how are these requirements enforced?

3. Gap Identification and Continuous Improvement

- Does the City track and respond to safety incidents and near-misses involving heavy construction vehicles in residential areas, and what proactive education is provided to residents, particularly families and seniors, about safely sharing roads with construction traffic?

Demande de renseignement:

Avec la densification et le renouvellement des infrastructures dans les vieux quartiers, les résidents sont aux prises avec une augmentation de la circulation des véhicules de construction lourds, notamment des camions à benne, des bétonnières, des excavatrices et des transporteurs d'équipement, dans les rues résidentielles, près des écoles, des parcs et des habitations. Le volume, la taille et le poids de ces véhicules suscitent de vives inquiétudes quant à la sécurité routière, en particulier pour les usagers vulnérables, comme les enfants, les personnes âgées, les cyclistes et les piétons.

Étant donné la densification actuelle et le nombre croissant de projets d'infrastructure, il est essentiel de comprendre comment est gérée la sécurité routière pour ces véhicules et ce qu'il est possible d'améliorer. Il faut recueillir davantage de renseignements pour pouvoir cerner les lacunes du cadre existant et veiller à ce que la sécurité communautaire reste d'une importance primordiale vu l'intensification des activités d'aménagement.

Le personnel pourrait-il répondre aux questions suivantes :

1. Normes et supervision actuelles

- La réglementation et la surveillance de la sécurité des véhicules de construction lourds dans les zones résidentielles sont-elles de responsabilité municipale ou provinciale ou s'agit-il d'une compétence partagée? De plus, quelles mesures précises sont en place pour garantir que ces véhicules sont utilisés de façon sécuritaire à proximité des écoles, des parcs et des établissements communautaires, ainsi que dans les rues résidentielles, lorsque plusieurs chantiers engendrent une forte circulation dans les quartiers?

2. Exigences de sécurité sur les chantiers

- Des protocoles de sécurité obligatoires sont-ils en place pour les entreprises de construction afin de protéger les enfants, les personnes âgées, les piétons et les cyclistes contre les véhicules de construction lourds qui circulent près des passages pour piétons, dans les zones scolaires dans les rues résidentielles et aux intersections, et comment ces protocoles sont-ils appliqués?

3. Repérage des lacunes et amélioration continue

- La Ville assure-t-elle le suivi et intervient-elle en cas d'incidents et de quasi-accidents impliquant des véhicules de construction lourds dans les zones résidentielles? Quelle information est fournie aux résidents de manière proactive, surtout aux familles et aux personnes âgées, sur la manière de partager la route de façon sécuritaire près des chantiers?

Response (Date: March 18, 2026)

Responses to each question listed in Councillor King's inquiry are included below.

Current Standards and Oversight

Regulation and monitoring of heavy construction vehicle safety in residential areas is a shared responsibility between the Province and the City of Ottawa. Provincially, the Ministry of Transportation of Ontario (MTO) regulates commercial motor vehicles under the [Highway Traffic Act \(HTA\)](#) through programs such as the [Commercial Vehicle Operator's Registration \(CVOR\)](#), which enforces maintenance and safety standards. Operators must complete daily inspections under [O. Reg. 199/07: Commercial Motor Vehicle Inspections](#) and comply with hours-of-service rules under [O. Reg. 555/06: Hours of Service](#). The *HTA* also governs construction zone speed limits and permits the doubling of fines when workers are present and signs are erected as per [Ontario Regulation 615: Signs](#). Enforcement is conducted by provincial and municipal police and MTO officers.

While the majority of free-moving construction traffic is not regulated at the municipal level, the City does regulate heavy-truck movement under Sections 53 and 54 of the [Traffic and Parking By-law No. 2017-301](#) and designated [urban](#) and [rural](#) truck routes to protect residential areas and City infrastructure. Further, as part of any permits for construction relating to work within the City's right-of-way (ROW), the City requires compliance with the [Ontario Traffic Manual Book 7 – Temporary Conditions](#) (OTM Book 7 – Temporary Conditions) for traffic control, lane closures, and pedestrian safety.

When multiple projects occur in the same area, the City coordinates traffic control plans, haul routes, and restricted operating hours to reduce conflicts during peak school travel times. Temporary speed reductions and warning signage are implemented as needed, and Traffic Control Persons or paid-duty police officers may be deployed in accordance with [O. Reg. 213/91: Construction Projects](#), under the [Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1](#), to manage vehicle and pedestrian movement safely. Contractors must also maintain pedestrian access and sightline protection in compliance with OTM Book 7 – Temporary Conditions standards. These combined provincial and municipal measures are meant to help ensure heavy vehicles operate safely near schools, parks, and community facilities, even during periods of concentrated construction activity. Requirements would be captured as conditions as part of any permits required for work within the City's right-of-way, including where such permits are issued in association with a development project.

Construction Site Safety Requirements

All construction companies working within the City's right-of-way must comply with mandatory safety protocols under the [Highway Traffic Act \(HTA\)](#), [O. Reg. 213/91: Construction Projects](#), and the [OTM Book 7 – Temporary Conditions](#). These standards govern how work zones are planned, implemented, and maintained to protect vulnerable road users including pedestrians, cyclists, children, and seniors. Requirements include proper signage and barricades, safe pedestrian detours, sightline protection, and, where necessary, qualified Traffic Control Persons, paid-duty police officers or on-site spotters to manage interactions between heavy vehicles and the public.

Gap Identification and Continuous Improvement

The City tracks collisions annually to identify high-risk locations and implement safety reviews and roadway modifications in line with established screening and prioritization criteria. This approach, endorsed by Council as part of the 2020-2024 Strategic Road Safety Action Plan ([ACS2019-TSD-TRF-0009](#)), focuses resources on locations with the highest occurrence or risk of fatal and major injury collisions, where proven safety measures have the greatest impact. Near misses involving heavy construction vehicles in residential areas are not specifically tracked.

To proactively educate residents, whether they drive, cycle and/or walk, the City promotes roadway safety through its Road Safety Action Plan campaigns, such as [‘Time is Precious’](#) ads, and other education initiatives led by Safer Roads Ottawa. Additional efforts include distributing reflective gear, including bike lights, pedestrian lights, and reflective bracelets, hosting or supporting [various community events](#), and running seasonal campaigns like [Be Safe Be Seen](#) to encourage visibility and caution. Safer Roads Ottawa also conducts interactive blind spot safety demonstrations using heavy vehicles to teach motorists, cyclists, and pedestrians, particularly families and seniors, how to safely share the road with large construction vehicles.

Complementing these efforts, the City promotes safe behaviour around construction activity through Infrastructure Services’ [Respect. Patience. Safety for All.](#) campaign, which emphasizes that construction zones are active workplaces and shared spaces. The campaign encourages motorists, cyclists, pedestrians, and workers to slow down, follow signage, remain attentive, and treat one another with courtesy and patience to increase safety and prevent injuries.

Réponse (Date: le 18 mars, 2026)

Les réponses à chacune des questions figurant dans la demande d’information du conseiller King sont présentées ci-dessous.

Normes et supervision actuelles

La réglementation et la surveillance de la sécurité des véhicules de construction lourds dans les zones résidentielles relèvent de la responsabilité conjointe de la province et de la Ville d’Ottawa. Au niveau provincial, le ministère des Transports de l’Ontario (MTO) réglemente les véhicules utilitaires à moteur en vertu du [Code de la route](#) par le biais de programmes comme celui de [l’immatriculation d’utilisateur de véhicule utilitaire \(IUVU\)](#), qui assure le respect des normes d’entretien et de sécurité. Les exploitants doivent effectuer des inspections quotidiennes conformément au [Règlement de l’Ontario 199/07 : Inspection des véhicules utilitaires](#) et respecter les règles relatives aux heures de service en vertu du [Règlement de l’Ontario 555/06 : Heures de service](#). Le *Code de la route* régit également les limites de vitesse dans les zones de construction et prévoit des amendes doublées en présence de travailleurs et lorsque la signalisation est installée conformément au [Règlement de l’Ontario 615 : Signs](#) (règlement en anglais seulement). L’application de la loi est assurée par la police provinciale et municipale ainsi que par les agents du MTO.

Bien que la majeure partie de la circulation des véhicules de construction ne soit pas réglementée au niveau municipal, la Ville réglemente la circulation des véhicules de construction lourds en vertu des articles 53 et 54 du [Règlement n° 2017-301 sur la circulation](#)

[et le stationnement](#), et les parcours pour camions (secteur [urbain](#) et [rural](#)) afin de protéger les zones résidentielles et les infrastructures municipales. De plus, dans le cadre de tout permis de construction touchant des travaux effectués sur l'emprise municipale, la Ville exige le respect du [Livre sept de l'Ontario Traffic Manual – Conditions temporaires](#) (OTM Livre 7 – Conditions temporaires) en matière de gestion de la circulation, de fermeture de voies et de sécurité des piétons.

Lorsque plusieurs projets sont menés simultanément dans une même zone, la Ville coordonne les plans de gestion de la circulation, les itinéraires de transport et les horaires d'exploitation restreints afin de réduire les perturbations pendant les heures de pointe de la circulation scolaire. Des limites de vitesse temporaires et des panneaux avertisseurs sont mis en place au besoin, et des signaleurs ou des agents de police en service peuvent être déployés conformément au [Règlement de l'Ontario 213/91 : Chantiers de construction](#), en vertu de [la Loi sur la santé et la sécurité au travail, L.R.O. 1990, chap. O.1](#), afin d'assurer que les véhicules et les piétons peuvent circuler en toute sécurité. Les entrepreneurs doivent également maintenir l'accès piétonnier et assurer la visibilité conformément aux normes du Livre sept de l'Ontario Traffic Manual – Conditions temporaires. Ces mesures provinciales et municipales combinées visent à assurer que les véhicules lourds circulent de manière sécuritaire dans les zones à proximité des écoles, des parcs et des installations communautaires, même en période de forte activité de construction. Ces exigences seront intégrées comme conditions à tout permis requis pour des travaux effectués sur l'emprise municipale, y compris les permis délivrés dans le cadre d'un projet d'aménagement.

Exigences de sécurité sur les chantiers

Toutes les entreprises de construction travaillant sur les emprises de la Ville doivent se conformer aux protocoles de sécurité obligatoires en vertu du [Code de la route](#), du [Règlement de l'Ontario 213/91 : Chantiers de construction](#), et du [Livre sept de l'Ontario Traffic Manual – Conditions temporaires](#). Ces normes régissent l'aménagement et l'entretien des zones de travail afin de protéger les usagers de la route vulnérables, notamment les piétons, les cyclistes, les enfants et les personnes âgées. Les exigences comprennent des panneaux avertisseurs et des barrières adéquates, des déviations sécuritaires pour les piétons, la protection de la visibilité et, au besoin, la présence de signaleurs qualifiés, de policiers en service ou de surveillants sur place pour gérer les interactions entre les véhicules lourds et le public.

Repérage des lacunes et amélioration continue

La Ville recense chaque année les collisions afin d'identifier les endroits à haut risque et de mettre en œuvre des examens de sécurité et des aménagements routiers conformément aux critères de sélection et de priorisation établis. Cette approche, approuvée par le Conseil dans

le cadre du Plan d'action stratégique pour la sécurité routière 2020-2024 ([ACS2019-TSD-TRF-0009](#)), concentre les ressources sur les endroits où le nombre de collisions mortelles et causant des blessures graves est le plus élevé ou où le risque est le plus grand, et où les mesures de sécurité éprouvées ont le plus d'impact. Cependant, les incidents évités de justesse impliquant des véhicules de construction lourds dans les zones résidentielles ne font pas l'objet d'un suivi particulier.

Afin de sensibiliser les résidents de manière proactive, qu'ils conduisent, fassent du vélo ou marchent, la Ville fait la promotion de la sécurité routière par le biais de campagnes du Plan d'action en matière de sécurité routière, telles que la campagne publicitaire [« Le temps est précieux »](#), et d'autres initiatives de sensibilisation menées par Sécurité des routes Ottawa. Ces initiatives comprennent la distribution d'équipements réfléchissant aux résidents, comme des lumières pour vélos et les piétons et des bracelets réfléchissants. Elle parraine et soutient également divers [événements communautaires](#) et la mise en œuvre de campagnes saisonnières comme [« Sois visible pour ta sécurité »](#) afin d'encourager la visibilité et la prudence. Sécurité des routes Ottawa organise aussi des démonstrations interactives sur les angles morts à l'aide de véhicules lourds afin d'enseigner aux automobilistes, aux cyclistes et aux piétons, en particulier aux familles et aux personnes âgées, comment partager la route en toute sécurité avec les véhicules de construction lourds.

De plus, la Ville encourage des comportements sécuritaires à proximité des chantiers de construction grâce à la campagne [« Respect. Patience. Sécurité pour tous »](#) des Services d'infrastructure, qui met en relief que les zones de construction sont des lieux de travail achalandés et des espaces partagés. Cette campagne encourage les automobilistes, les cyclistes, les piétons et les travailleurs à ralentir, à respecter les panneaux avertisseurs, à rester attentifs et à faire preuve de courtoisie et de patience les uns envers les autres afin d'accroître la sécurité et de prévenir les blessures.

Council Inquiries

Demande de renseignements du Conseil:

Response to be listed on the Public Works and Infrastructure Committee Agenda of March 30, 2026 and the Council Agenda of April 08, 2026.

La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité de l'infrastructure et des travaux publics prévue le 30 mars, 2026 et à l'ordre du jour de la réunion du Conseil prévue le 08 avril, 2026.